



Seizième Conférence de la Convention de Nouméa

Seizième Conférence ordinaire des Parties contractantes à la Convention pour la protection des ressources naturelles et de l'environnement de la région du Pacifique Sud et protocoles y relatifs (Convention de Nouméa)

Conférence en ligne : Apia, Samoa
2 septembre 2021

Point 2 de l'ordre du jour : Organisation de la Conférence

Objet du document

1. Expliquer les dispositions du règlement intérieur relatives à l'organisation de la Conférence des Parties à la Convention de Nouméa et élire les représentants et représentantes.

Contexte

2. Le règlement intérieur de la Convention de Nouméa s'applique à la Conférence conformément à l'article 22 de la Convention. Des copies en sont disponibles à l'adresse <https://www.sprep.org/convention-secretariat/noumea-convention>.
3. Conformément à l'article 20 du règlement intérieur, la présidence et la vice-présidence doivent être assumées par deux personnes élues parmi les représentants et représentantes des Parties contractantes par un vote à la majorité simple au début de la première séance de chaque session ordinaire. Douze États sont Parties à la Convention : l'Australie, les États fédérés de Micronésie, les États-Unis d'Amérique, les Fidji, la France, les îles Cook, les îles Marshall, les îles Salomon, Nauru, la Nouvelle-Zélande, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Samoa.
4. Présidences et vice-présidences précédentes :

Conférence	Présidence	Vice-présidence
15 ^e session ordinaire (2019)	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Nauru
14 ^e session ordinaire (2017)	Samoa	France
13 ^e session ordinaire (2015)	Nouvelle-Zélande	Îles Cook
12 ^e session ordinaire (2014)	République des Îles Marshall	États fédérés de Micronésie
11 ^e session ordinaire (2012)	France	République des Îles Marshall
10 ^e session ordinaire (2010)	Papouasie-Nouvelle-Guinée	États fédérés de Micronésie
9 ^e session ordinaire (2008)	Îles Cook	RIM
8 ^e session ordinaire (2006)	Australie	France
7 ^e session ordinaire (2004)	Îles Cook	France
6 ^e session ordinaire (2002)	Samoa	Australie
5 ^e session ordinaire et plénipotentiaire conjointe (2000)	Îles Cook	France

5. Les langues de travail de la Conférence sont l'anglais et le français. Tous les documents de travail sont disponibles dans les deux langues.
6. La Conférence se tiendra en plénière. De plus, des groupes de travail pourront être constitués au besoin pour examiner des questions spécifiques.

Recommandation

7. Les Parties sont invitées à :
 - 1) **élire** les personnes devant assumer la présidence et la vice-présidence.

15 juin 2021